

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011 – 2016 / N° 13 Fixation des indemnités de la Municipalité pour la Législature 2011 - 2016

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Joëlle Gentile, rapporteur
 Gisèle Musy
 Lucette Schmutz, présidente

MM. Olivier Barras
 Olivier Paley
 Bertrand Peter
 Laurent Théodore

s'est réunie en date du 8 novembre 2011.

Les membres de la Commission remercient M. le Syndic Jean-Noël Goël présent lors de la réunion pour les nombreux renseignements qui ont été donnés.

La CoFin atteste avoir reçu tous les documents et informations utiles à l'étude de cet objet.

Préambule

La Municipalité précédente avait déjà présenté un préavis similaire (PM 92-2010) à la fin de la dernière législature. Pour diverses raisons, ce préavis a été retiré pour être représenté en ce début de la nouvelle législature.

Lors des législatures précédentes, le débat sur la fixation des indemnités de la Municipalité a toujours eu lieu en début de législature. La Municipalité actuelle aurait préféré que cet objet ait pu être traité à la fin de la législature 2006-2011.

En ce qui concerne le préavis municipal N°13, le taux d'activité revu à la hausse a été estimé par le Syndic et les municipaux actuels.

Pour cette nouvelle législature, la caisse de pension a été introduite. Il s'agit là d'une nouveauté qui se basera sur le modèle de prévoyance du personnel communal.

Budget 2012 – Indemnités

Indemnités :

Les indemnités n'ayant pas été ajustées depuis la législature 2006-2011, une réévaluation paraît justifiée. De plus, la charge de travail et les tâches toujours plus complexes et exigeantes, notamment en raison du développement constant de la collaboration avec les communes environnantes ainsi que l'augmentation de la population expliquent la hausse du taux d'activité.

Calcul du montant pour la caisse de prévoyance:

Le Conseil communal devant se prononcer sur la création d'une caisse de pension, la CoFin a décidé d'évaluer le coût en francs de cette innovation plus parlant que le 16% mentionné dans le Préavis municipal.

Salaire à 100 %	Déduction de la moitié du salaire coordonné	Taux de rémunération	Caisse de pension (16 % - part patronale)	Total
134'663.-- ¹	13'920.-	40 %	7'727.55	30'910.20
134'663.--	13'920.-	60 %	11'591.33	11'591.33

Le tableau ci-dessous inclus les montants concernant la caisse de pension (chiffres arrondis au franc).

	Budget 2011 pour la période du 01.07 au 31.12.2011	Comptes 2011 du 01.07.2011 au 31.12.2011	Budget 2012
1010.3001 Traitements	90'350.-	148'115.-	296'230.-
1010.3040 Caisse de pension	0.-	21'251.-	42'502.-
1010.3069 Vacations	35'250.-	Supprimées	Supprimées
Forfait téléphone	3'000.-	3'000.-	6'000.-
Total	128'600.-	172'366.-	344'732.-

Résultats : crédits complémentaires au budget 2011 = CHF 43'766.- en tenant compte de la caisse de pension, sinon CHF 21'251.- (ce qui correspond au montant demandé par la Municipalité).

L'augmentation des vacations et l'affiliation à une caisse de pension entraînera donc une augmentation d'environ CHF 87'532.- par rapport à l'ancien système. Bien entendu et comme pour les années précédentes, il faut rajouter à ce montant les charges patronales habituelles (AVS/AI/APG, assurance accident).

La majorité de la Commission des finances estime que l'engagement pendant plusieurs années au service de la Communauté ne doit en aucun cas prêter les prestations vieillesse des Municipaux et accepte l'introduction d'une caisse de pension pour ceux-ci.

A l'instar de la majorité des Communes du Canton de Vaud, la majorité de la Commission des finances opte pour ces jetons de présence soit perçus par les Municipaux.

¹ Base : moyenne d'un salaire de chef de projet (classe 17) - Echelle de traitement de la commune de Rolle

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la majorité des membres de la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2011 – 2016 / N°13 de la Municipalité du 31 octobre 2011,

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
Considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour :

1. Fixe les indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016 à raison de
 - Fr. 80'790.— pour le syndic, représentant une activité (taux de rémunération) de 60 %
 - Fr. 53'860.— pour chacun des 4 municipaux, représentant une activité (taux de rémunération) de 40 %.
2. Fixe un montant forfaitaire de Fr. 1'200.— par année pour les frais de téléphone.
3. Autorise les municipaux qui le souhaitent à s'affilier à une caisse de pension aux mêmes conditions que celles réservées au personnel communal ; les municipaux non affiliés à une caisse recevront la participation communale de 16 % sous forme de prime annuelle.
4. Accorde à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 22'800.— au budget 2011.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 11 novembre 2011

La Présidente



Lucette Schmutz

Le Rapporteur



Joëlle Gentile